

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MARS 2026  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Province de Québec,**

**Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets,**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets tenue par visioconférence, ce 24<sup>e</sup> jour de mars 2026, à 18 h 30, et à laquelle sont présents :

**MEMBRES PARENTS**

M<sup>me</sup> Janot Pagé Kroft, présidente;  
M<sup>me</sup> Karine Boivin, vice-présidente;  
M. Éric Simard;  
M<sup>me</sup> Marie-Pierre Gagné;

**MEMBRES DU PERSONNEL**

M<sup>me</sup> Marie-Claude Tremblay;  
M<sup>me</sup> Esther Côté;  
M<sup>me</sup> Nadia Lambert;  
M<sup>me</sup> Sabrina Castonguay;  
M<sup>me</sup> Audrey Boulianne;

**MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ**

M. Daniel Gauthier;  
M. Pierre Lavoie;

assistés de M<sup>e</sup> Annie Tremblay, directrice générale par intérim et de M<sup>e</sup> Anne-Sophie Potvin, secrétaire générale par intérim.

**Absences :**

M<sup>me</sup> Marie-Eve Sasseville, membre de la communauté.

**Invités :**

M. Carl Bouchard, directeur général adjoint par intérim;  
M<sup>me</sup> Chantale Simard, directrice générale adjointe par intérim.

**1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**

Les administrateurs ayant tous reçu l'avis de convocation envoyé par courriel le 20 mars 2026 et le quorum étant constaté, la réunion est déclarée ouverte.

**2. Mot de bienvenue**

M<sup>me</sup> Annie Tremblay, directrice générale par intérim, souhaite la bienvenue à tous les membres.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

La présidente fait la lecture de l'ordre du jour.

CA-0741-03-26

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Karine Boivin et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**4. Vérification des conflits d'intérêts potentiels**

M<sup>me</sup> Janot Pagé Kroft, présidente, vérifie si certains membres ont un conflit d'intérêts à signaler concernant l'un des points à l'ordre du jour. M<sup>me</sup> Sabrina Castonguay déclare un conflit d'intérêts à l'égard de la recommandation CRR-067-02-26 du point 10.1.

**5. Période de questions accordée au public**

Il n'y a pas de questions.

**6. Rapports des comités du conseil d'administration****6.1. Comité de vérification**

Il n'y a rien à signaler.

**6.2. Comité des ressources humaines**

Il n'y a rien à signaler.

**6.3. Comité de gouvernance et d'éthique**

Il n'y a rien à signaler.

**6.4. Membre siégeant au CA du Cégep de Saint-Félicien**

Il n'y a rien à signaler.

**7. Présentation ou information au conseil d'administration**

Il n'y a rien à signaler.

**8. Agenda de consentement**

Il n'y a rien à signaler.

**9. Dossiers retirés de l'agenda de consentement (le cas échéant)**

Ce point ne s'applique pas puisqu'aucun sujet n'est indiqué dans l'agenda de consentement.

**10. Dossiers nécessitant une décision**

M<sup>me</sup> Sabrina Castonguay se retire de la séance à 18 h 32 en raison d'un conflit d'intérêts. Elle reprend part à la séance à 18 h 34.

**10.1. Entérinement des décisions de la direction générale concernant les recommandations du comité de répartition des ressources (CRR-066-02-26, CRR-067-02-26, CRR-069-02-26 à CRR-074-03-26, CRR-076-03-26 à CRR-079-03-26)**

ATTENDU l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU les séances du comité de répartition des ressources tenues les 3, 11 et 24 février ainsi que les 11 et 24 mars 2026;

ATTENDU les recommandations émanant du comité de répartition des ressources par les résolutions CRR-066-02-26, CRR-067-02-26, CRR-069-02-26, CRR-070-02-26, CRR-071-02-26, CRR-072-03-26, CRR-073-03-26, CRR-074-03-26, CRR-076-03-26, CRR-077-03-26, CRR-078-03-26 et CRR-079-03-26;

ATTENDU les consultations faites auprès du comité consultatif de gestion les 10 février et 17 mars 2026 en lien avec les recommandations suivantes : CRR-066-02-26, CRR-067-02-26, CRR-069-02-26, CRR-070-02-26, CRR-071-02-26, CRR-072-03-26 et CRR-073-03-26 ;

ATTENDU que l'information a été donnée au comité consultatif de gestion en lien avec les recommandations suivantes : CRR-074-03-26, CRR-076-03-26, CRR-077-03-26, CRR-078-03-26 et CRR-079-03-26, mais que les membres n'ont pas pu être consultés officiellement compte tenu du délai entre les rencontres et l'urgence d'entériner les décisions;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs, ces recommandations du comité de répartition des ressources sont acceptées par la direction générale et entérinées par le conseil d'administration;

En conséquence,

CA-0742-03-26

il est PROPOSÉ par M. Pierre Lavoie et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets entérine les décisions de la direction générale quant à l'acceptation des recommandations suivantes du comité de répartition des ressources :

**CRR-066-02-26 : AJOUT DE 25 HEURES TES (BON-PASTEUR)**

CONSIDÉRANT que deux élèves de classes différentes, ayant un code de difficulté et un plan d'aménagement préventif, se désorganisent et doivent être accompagnés séparément, y compris lors des récréations;

CONSIDÉRANT qu'une réorganisation des services a déjà été effectuée dans l'établissement et que, malgré cela, l'essoufflement de l'équipe se fait sentir;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la réorganisation, un grand nombre d'élèves ayant un code de difficulté dans l'établissement ne peuvent plus bénéficier du service d'éducation spécialisée;

CONSIDÉRANT que les enseignantes sont accompagnées par l'équipe psychosociale ainsi que par des intervenants externes (CRDI et ressource régionale);

D'ajouter 25 heures par semaine de TES pour l'année en cours, à moins que le besoin ne soit plus nécessaire en cours d'année;

QUE la ressource soit rémunérée à même l'organisation scolaire;

QUE le besoin soit réévalué avant la séance du 21 avril 2026.

**CRR-067-02-26 : AJOUT DE 26 HEURES TES (MONSEIGNEUR BLUTEAU)**

CONSIDÉRANT que le jeune arrive d'un service spécialisé avec de nombreux diagnostics;

CONSIDÉRANT que la classe Kangourou ne peut l'accueillir par manque de place;

CONSIDÉRANT que l'intégration en classe régulière sans support causera des préjudices au jeune et à toute la classe;

D'ajouter 26 heures par semaine de TES pour l'année en cours à moins que le besoin ne soit plus nécessaire en cours d'année;

QUE la ressource soit payée à même l'organisation scolaire;

QUE le besoin soit réévalué avant la séance du 21 avril 2026.

**CRR-069-02-26 : PAIEMENT DES POSTES DE SURVEILLANTS D'ÉLÈVES DANS LES CINQ ÉCOLES SECONDAIRES**

CONSIDÉRANT la présence de surveillants d'élèves dans l'ensemble des écoles secondaires de notre centre de services scolaire (cinq établissements);

CONSIDÉRANT que chacune de nos écoles secondaires embauche au minimum un surveillant par établissement;

Qu'un poste de surveillant, de 35 h, par établissement, soit financé à même le budget du central, ce qui représente un total de cinq postes;

QUE tout ajout de surveillants additionnels soit financé par le budget propre aux écoles secondaires, soit les mesures-écoles ou le rapport maître-élèves.

**CRR-070-02-26 : AJOUT DE 32 HEURES TES (NOTRE-DAME)**

CONSIDÉRANT la mise en place d'aménagements un pour un pour sept élèves, en plus de répondre à l'augmentation des besoins liés à la gestion des comportements pour plusieurs autres élèves de l'école;

CONSIDÉRANT qu'au préscolaire, trois élèves présentent des retards de développement, des troubles du son et de la parole ou une déficience intellectuelle et que deux autres élèves présentent d'importants troubles de comportements nécessitant un accompagnement 1 pour 1 afin d'assurer la sécurité et le bien-être des élèves et du personnel;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des éducatrices sont au bord de l'épuisement et que l'équipe psychosociale fonctionne actuellement à pleine capacité, limitant le temps disponible pour répondre à l'ensemble des besoins observés sur le terrain;

CONSIDÉRANT que les effectifs ont été réaménagés à maintes reprises pour combler les manques;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a qu'une seule ressource au centre de soutien bienveillant et que celle-ci ne peut soutenir toutes les mises en place requises pour les élèves de tous les niveaux;

D'ajouter 26 heures par semaine de services d'un TES pour l'année en cours à moins que le besoin ne soit plus nécessaire en cours d'année;

QUE la ressource soit payée à même le budget du central.

**CRR-071-02-26 : AJOUT D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT 35 HEURES – PROJET PARTICULIER (SÉA ET SAE)**

CONSIDÉRANT l'augmentation potentielle du taux de qualification et de diplomation dans le secteur de la formation générale des adultes;

CONSIDÉRANT que la ressource sera financée par la mesure 15191 (Soutien à l'accompagnement des personnes dans leur démarche de reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle) ainsi que par le Service aux entreprises;

CONSIDÉRANT l'augmentation potentielle des revenus liés notamment au financement de la RAC, aux sanctions, etc.;

CONSIDÉRANT l'accroissement prévu de l'offre de services de formation générant une hausse de revenus;

D'ajouter un projet particulier d'agent de développement, de 35 h par semaine, pour une durée de 36 mois ou jusqu'à ce que le besoin ne soit plus nécessaire;

QUE la ressource soit payée par la mesure 15191 et le Service aux entreprises.

**CRR-072-03-26 : APPROBATION DU PLAN DE RÉPARTITION DES TTS AU SECONDAIRE ET DES TES AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE**

CONSIDÉRANT l'organisation scolaire déficitaire depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que le CSSPB doit mettre en place des mesures d'atténuation quant aux coûts engendrés par l'organisation scolaire;

CONSIDÉRANT les orientations prises par le CRR lors de la rencontre du 3 février dernier (CRR-058-02-26), soit de répartir les services dans chacune des écoles en fonction de certains critères (code de difficultés, nombre d'élèves, classe spécialisée);

DE répartir les TTS au secondaire et les TES au primaire et au secondaire selon le tableau présenté, en y ajoutant les modifications mentionnées.

**CRR-073-03-26 : MODIFICATION DU MONTANT – PROJETS MAO 2025-2026**

CONSIDÉRANT le nombre important ainsi que la pertinence des demandes reçues dans le cadre de l'appel de projets de février 2026;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des projets admissibles représente un montant dépassant 200 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il était prévu d'utiliser annuellement 10 % du surplus cumulé sur une période de 3 ans, pour un total de plus de 300 000 \$, à raison de 135 000 \$ par année;

CONSIDÉRANT que les acquisitions prévues s'échelonnent sur une longue période;

QUE l'ensemble des projets admissibles cette année soit financé, dans le respect d'une distribution équitable des sommes disponibles;

QU'au 31 décembre 2026, une analyse du niveau réel des dépenses soit effectuée en vue d'un nouvel appel de projets, lequel devra tenir compte des ressources budgétaires alors disponibles.

**CRR-074-03-26 : RÉÉVALUATION DU BESOIN – CONTRATS DE SUPPLÉANCE POUR LES FINISSANTS (CRR-039-10-25)**

CONSIDÉRANT la recommandation CRR 039-10-25 stipulant que le contexte budgétaire actuel ne permettait pas l'ajout de nouveaux contrats de suppléance pour le personnel légalement qualifié;

CONSIDÉRANT que cette recommandation prévoyait néanmoins la possibilité de réviser la situation en cours d'année scolaire;

CONSIDÉRANT la précarité actuelle de la main-d'œuvre, notamment au niveau du personnel enseignant;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire doit encore recourir à du personnel enseignant non légalement qualifié afin d'éviter des bris de service;

QUE seize contrats de suppléance à 60 % soient octroyés aux finissants ou à tout autre enseignant légalement qualifié, et ce, d'ici le 26 juin 2026.

**CRR-076-03-26 : AJOUT D'UNE CLASSE SPÉCIALISÉE AU PRIMAIRE À PARTIR DE 2026-2027**

CONSIDÉRANT le nombre grandissant d'élèves présentant des enjeux comportementaux ou des problématiques relevant de la psychopathologie;

CONSIDÉRANT que l'ampleur et la récurrence de ces besoins justifient la pérennité d'une nouvelle classe spécialisée;

CONSIDÉRANT que, pour la prochaine année scolaire, il y a suffisamment de demandes pour justifier l'ouverture d'un groupe spécialisé supplémentaire;

CONSIDÉRANT que la hausse des comportements violents chez certains élèves entraîne, en classe régulière, un recours accru au droit de refus du personnel, ainsi qu'une multiplication des situations de scolarisation à temps partiel;

CONSIDÉRANT que les élèves présentant des problématiques comportementales mobilisent considérablement les ressources en éducation spécialisée (TES) disponibles dans les écoles, réduisant ainsi la capacité de soutien offerte à l'ensemble des autres élèves;

D'ajouter une classe spécialisée (Kangourou) à l'organisation scolaire du primaire à compter de l'année 2026-2027.

**CRR-077-03-26 : POURSUITE DU PROJET D'ORTHOPÉDAGOGIE DE 35 H (NOTRE-DAME-DES-ANGES-SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE)**

CONSIDÉRANT que le modèle de réponse à l'intervention (RAI) nécessite une structuration claire du palier 3 pour les élèves présentant une résistance aux interventions universelles et ciblées;

CONSIDÉRANT que le projet pilote a permis d'assurer une prise en charge coordonnée et documentée des situations complexes;

CONSIDÉRANT que les données recueillies démontrent une stabilisation significative des trajectoires scolaires (majorité des élèves retournés en palier 1-2 ou maintenus avec soutien léger);

CONSIDÉRANT que le projet agit comme un levier d'optimisation des ressources existantes, notamment par la supervision, le soutien aux pratiques et la structuration des services;

CONSIDÉRANT que l'absence de ce levier organisationnel risque d'entraîner une augmentation des situations lourdes, des références spécialisées et des coûts à moyen et long terme;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de répartition des ressources reconnaissent le besoin et l'utilité du projet d'orthopédagogie;

CONSIDÉRANT le contexte budgétaire actuel et la situation financière précaire du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets;

De ne pas reconduire le projet d'orthopédagogie (poste professionnel) pour l'année scolaire 2026-2027.

**CRR-078-03-26 : DEMANDE D'AJOUT D'UNE CLASSE DE TRANSIT (POLYVALENTE DE NORMANDIN)**

CONSIDÉRANT la clientèle du primaire à venir et la clientèle actuelle du premier cycle qui présentent de grands besoins au niveau académique;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la clientèle de la Polyvalente de Normandin au cours des dernières années et l'augmentation des besoins de cette clientèle;

CONSIDÉRANT le manque de services pour les jeunes de 12 à 15 ans qui a fait en sorte de devoir diriger des jeunes vers une autre polyvalente;

CONSIDÉRANT l'impossibilité d'appliquer le modèle efficace de la classe Transit avec un seul groupe d'élèves;

CONSIDÉRANT l'inefficacité de la pratique faisant en sorte de placer des jeunes en classe régulière après un an de Transit par manque de place dans ce dernier groupe;

CONSIDÉRANT les démarches actuelles d'enseignantes auprès de leurs collègues, de la direction d'école, du conseil d'établissement et de la direction générale du Centre de services scolaire pour obtenir cette classe;

CONSIDÉRANT le fait que la demande n'a jamais été faite au CRR puisque la création d'un groupe d'adaptation scolaire n'est pas actuellement autorisée et que la direction se doit de faire son devoir en ce sens;

CONSIDÉRANT le contexte budgétaire actuel;

CONSIDÉRANT l'organisation scolaire envisagée pour 2026-2027;

CONSIDÉRANT qu'il y a des solutions alternatives;

De ne pas créer un deuxième groupe de Transit (adaptation scolaire) à la Polyvalente de Normandin.

#### **CRR-079-03-26 : AJOUT DE 13 PÉRIODES EN ORTHOPÉDAGOGIE**

CONSIDÉRANT que le CRR a octroyé 9 périodes à certaines écoles primaires lors de l'octroi des postes en orthopédagogie alors que ces périodes n'étaient pas disponibles;

CONSIDÉRANT que le CSS ne retirera pas ces 9 périodes et qu'elles seront assumées par le budget du central;

CONSIDÉRANT que le CRR a discuté à l'effet d'octroyer 4 périodes à l'école Saint-Louis-de-Gonzague–Notre-Dame-des-Anges pour combler une tâche;

D'accorder 13 périodes d'orthopédagogie supplémentaires tel que décrit précédemment, assumées par le budget du central.

ADOPTÉ

#### **10.2. Adoption des modifications apportées à la Politique d'admission, d'inscription et de répartition des élèves jeunes dans les écoles du Centre de services scolaire**

ATTENDU la Politique d'admission, d'inscription et de répartition des élèves jeunes dans les écoles du Centre de services scolaire actuellement en vigueur, adoptée sous le numéro de résolution CA-0717-12-25;

ATTENDU que des modifications ont été apportées à ladite politique;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de parents en date du 23 mars 2026;

ATTENDU qu'aucun commentaire n'a été formulé;

En conséquence,

CA-0743-03-26

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Ester Côté et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire adopte les modifications apportées à la Politique d'admission, d'inscription et de répartition des élèves jeunes dans les écoles du Centre de services scolaire telles que présentées.

ADOPTÉ

#### **11. Affaires nouvelles**

Il n'y a rien à signaler.

**12. Prochaine séance**

La prochaine réunion régulière aura lieu le 26 mai 2026, au Centre administratif de Dolbeau-Mistassini.

**13. Levée de la séance**

CA-0744-03-26

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Audrey Boulianne et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 19 h 14.

ADOPTÉ

La présidente,



---

Janot Page Kroft

La secrétaire générale par intérim,



---

Anne-Sophie Potvin, avocate